

Des conditions d'adhésion et des garanties tout en souplesse

Le décès est un évènement douloureux et brutal qui implique pour les proches de nombreuses et pénibles démarches à accomplir.

D'un point de vue financier, les obsèques coûtent cher : il faut compter en moyenne entre 3 000 € et 5 000 € selon le type de prestations souhaitées.

Avec **BellaVita Obsèques**, vous disposez d'un contrat qui vous apporte la solution afin d'éviter à vos proches que cette épreuve morale ne devienne, en outre, une difficulté financière importante. Ils disposeront, le moment venu d'un capital qui permettra de régler sereinement vos obsèques.

- Vous souscrivez sans **aucun questionnaire médical** ni examen de santé.
- Vous pouvez adhérer **jusqu'à 85 ans**.
- **Vous êtes garanti à vie**.
- Vous fixez le montant du capital garanti : **2000 €, 3000 €, 4000 €, 5000 € ou 6000 €** pour couvrir au plus juste le coût des prestations funéraires souhaitées.
- Vous choisissez de payer votre cotisation à vie ou vous pouvez opter pour la **cotisation temporaire**, un peu plus élevée, mais qui vous permet d'arrêter de cotiser après 10 ans tout en conservant votre garantie à vie.
- Vous **déterminez librement le bénéficiaire** qui percevra le capital : vos héritiers, les pompes funèbres ou toute personne chargée de régler vos obsèques.
- Nous nous engageons à verser le capital **en 48 heures** pour une tranquillité renforcée.

Et la fiscalité en moins...

Le capital versé est entièrement exonéré de droits de succession*

* dans les limites de la législation en vigueur

Des tarifs personnalisés, une assistance sur-mesure

Votre cotisation BellaVita Obsèques est fonction :

- du **montant du capital** que vous avez choisi,
- de votre **âge au moment de l'adhésion**,
- du mode de **paiement des cotisations** retenu (viagères ou temporaires).

Age	Cotisation mensuelle viagère
55 ans	14,17 €
60 ans	16,66 €
65 ans	20,02 €
70 ans	24,70 €

Exemple de tarif pour un capital de 3000 €

3 mois de cotisations offerts
en cas de souscription simultanée à BellaVita SANTE

Bon à savoir

Comme votre cotisation est fixée en fonction de votre âge à l'adhésion et qu'elle reste constante à vie, plus vous souscrivez jeune, moins votre prime sera élevée. De plus, avec le choix de la cotisation temporaire, vous cotisez seulement 10 ans, tout en conservant votre garantie à vie.

De solides services d'assistance dès la souscription :

- **Dès l'adhésion au contrat** : vous bénéficiez des services « Allo Info » : informations concernant l'organisation des obsèques, les sociétés de pompes funèbres, et toutes questions d'ordre juridique et administrative...
- **Au moment du décès** : nous prenons en charge l'organisation des obsèques, l'éventuel rapatriement sur le lieu d'inhumation choisi, la garde des animaux de compagnie...
- **Durant l'année qui suit le décès** : vos proches bénéficient du service « Allo Info » pour toute question relative à la succession, aux règles d'héritages, droits du conjoint et des enfants, les droits sociaux...

